2.8 Destructions et dégradations des biens

En 2018, selon l'enquête Cadre de vie et sécurité, 2 % des **ménages** ont déclaré avoir été victimes d'un acte de vandalisme contre leur logement ► figure 1. Ces victimes ont généralement subi des dégradations telles que des inscriptions sur les murs, une clôture endommagée ou des jets de détritus (71 %) et dans une moindre mesure (26 %) des destructions totales (vitres cassées ou volets arrachés par exemple). 3 % ont subi les deux types d'atteintes. Par ailleurs, 5 % des ménages possédant une voiture déclarent des actes de vandalisme sur leur voiture. Les destructions totales sont plutôt rares (2 %). les victimes évoquant plutôt des dégradations importantes avant nécessité une réparation immédiate du véhicule (34 %) et dans la majorité des cas (63 %) des faits de moindre gravité. Ce type d'atteinte se déroule plutôt en milieu urbain: sur la période 2016-2018, les ménages vivant en immeuble déclarent davantage d'actes de vandalisme aussi bien sur leur logement que leur voiture.

Ces atteintes sont rarement déclarées aux services de police et de gendarmerie : respectivement 11 % et 18 % des ménages victimes de vandalisme contre leur logement ou contre leur voiture ont déposé plainte.

Les services de police et de gendarmerie ont enregistré, en 2019, près de 620 000 plaintes pour destructions et dégradations déposées par des ménages mais aussi par des personnes morales (35 %). Depuis 2016, le nombre de ces faits a diminué de 3 %, mais la baisse n'a pas été régulière ▶ figure 2. En effet, les actes de vandalisme ont été particulièrement nombreux au cours des deuxièmes trimestres 2016 et 2017, au cours du quatrième trimestre

2018 ou du troisième trimestre 2019. Ces pics peuvent souvent être rapprochés de mouvements sociaux et manifestations, par exemple: manifestations contre la loi travail, dite loi El Khomri, manifestations autour de la fête du travail, mouvement des « gilets jaunes », manifestations contre le projet de réforme des retraites.

De manière générale, le nombre d'actes de destructions et de dégradations enregistrés pour 1 000 habitants augmente avec la taille de l'unité urbaine, du fait du caractère plutôt urbain de ce type d'infractions. Le vandalisme est deux fois plus important dans les unités urbaines de plus de 20 000 habitants (11 actes enregistrés pour 1 000 habitants) que dans les communes hors unité urbaines (5 pour 1 000).

En 2019, les parquets ont enregistré 210 000 affaires pour destructions et dégradations de biens. Pour 55 % d'entre elles. l'auteur n'était pas identifié. Lorsqu'un auteur présumé a été identifié, les parquets ont estimé, après premier examen, que 41 % d'entre eux n'étaient pas **poursuivables** ► **figure 3**. Plus de 8 auteurs poursuivables sur 10 ont reçu une réponse pénale, majoritairement une mesure alternative aux poursuites susceptible d'assurer la réparation du dommage causé à la victime (56 %). L'auteur a été poursuivi dans 4 cas sur 10. À l'issue du procès, en 2019, les auteurs de destructions et dégradations volontaires de biens reconnus coupables ont été condamnés, à titre principal, à une peine d'emprisonnement avec sursis total (28 %), à une peine d'amende (19 %) ou à une peine d'emprisonnement ferme ou avec sursis partiel (24 %).

▶ Définitions

Le **vandalisme** est l'ensemble des actes constituant une atteinte volontaire et gratuite aux biens privés ou publics. Ces faits de destruction ou dégradation sont sanctionnés par la loi en fonction de leurs circonstances, de la nature du bien attaqué et de l'importance des dégâts causés.

Ménage, personne morale, unité urbaine : voir Glossaire.

▶ 1. Ménages victimes d'actes de vandalisme selon le type d'habitat environnant, sur la période 2016-2018

en %

	Vandalisme contre le logement	Vandalisme contre la voiture ²
Maisons dispersées, hors agglomération	1,2	2,4
Maisons en lotissement, en quartier pavillonnaire	1,9	4,4
Immeubles en ville	2,9	7,1
Immeubles en cité ou grand ensemble	3,0	7,2
Habitat mixte : immeubles et maisons Ensemble des ménages ¹	2,0 2,0	6,4 4,5

¹ Situation 2018. 2 Part de victimes parmi les ménages possédant une voiture.

Lecture: en moyenne annuelle, entre 2016 et 2018, 2,9 % des ménages vivant dans un immeuble en ville ont été victimes d'un acte de vandalisme sur leur logement.

Champ: France métropolitaine, ménages ordinaires.

Sources: Insee-ONDRP-SSMSI, enquêtes Cadre de vie et sécurité 2017 à 2019, traitement SSMSI.

▶ 2. Actes de vandalisme enregistrés par les services de sécurité selon le trimestre, sur la période 2016-2019



Champ: France.

Source: SSMSI, bases des infractions enregistrées par la police et la gendarmerie 2016 à 2019.

3. Orientations pénales par les parquets des auteurs de destructions et dégradations, en 2019



Note : la réponse pénale, définie par le ministère de la Justice est mesurée par rapport aux auteurs poursuivables.

Lecture : en 2019, 56 % des auteurs de destructions et dégradations ayant eu une réponse pénale ont fait l'objet d'une mesure alternative réussie.

Champ: France.

Source : ministère de la Justice, SDSE, fichier statistique Cassiopée.